



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT  
ET DE TRANSITIONS  
2023-2025

Territoire du Bassin de Brive et de Tulle  
Agglomérations

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet « Bassin de Brive et Tulle Agglomérations » :

- la Communauté d'**agglomération du** « Bassin de Brive », représentée par Monsieur Frédéric SOULIER, son Président,
- la Communauté d'**agglomération** « Tulle Agglo », représentée par Monsieur Michel BREUILH, son Président,

Les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son **cadre d'intervention** ;

Vu la délibération de la Communauté d'**agglomération du** « Bassin de Brive » en date du 14 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du « Bassin de Brive et Tulle Agglomérations » et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté d'**agglomération** « Tulle Agglo » en date du 12 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du « Bassin de Brive et Tulle Agglomérations » et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du « Bassin de Brive et Tulle Agglomérations » et autorisant son Président à le signer ;

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste **d'aménagement du territoire** favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a **permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.**

Forte des orientations du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** et de la **feuille de route Néo Terra**, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place **d'orientations stratégiques** partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de **transitions**. Cette action **s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**, qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

**Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts** qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus **vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions** : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

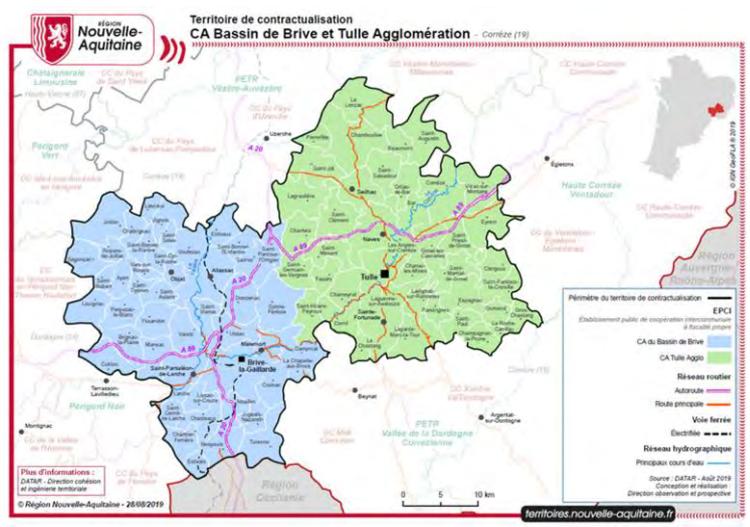
Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire **et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025.** Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est **facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux** dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité **au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.**

# Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

## 1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<p><u>Données générales :</u> 91 communes – 152 466 habitants 2 intercommunalités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li> Communauté d'agglomération du « Bassin de Brive » – 48 communes</li><li> Communauté d'agglomération de « Tulle Agglo » - 43 communes</li></ul>	 <p><b>Territoire de contractualisation</b> <b>CA Bassin de Brive et Tulle Agglomération</b> - Corrèze (19)</p> <p>Plus d'informations : DATAR - Direction régionale de l'équipement territorial © Région Nouvelle-Aquitaine - 2018/2019</p> <p>territoires.nouvelle-aquitaine.fr</p>
---	---

Le territoire « Bassin de Brive et Tulle Agglomérations » (BBTA) est constitué de la **communauté d'agglomération du « bassin de Brive »** et de la **communauté d'agglomération de « Tulle Agglo »** (1667 km<sup>2</sup>, 91 communes et 152 466 habitants). Brive et Tulle sont les 2 grandes aires urbaines du département de la Corrèze. Néanmoins, 88% des communes ont moins de 2 000 habitants. Cette caractéristique **nécessite donc de prendre en compte l'équilibre entre l'urbain et le rural pour en faire un signe marquant de la qualité de vie.**

**C'est un territoire en position de carrefour** sur les axes Bordeaux-Lyon (A 89) et Paris-Toulouse (A20). **Il se situe au centre d'une étoile ferroviaire à 6 branches** au départ de Brive, avec un axe renforcé Brive – Tulle (irrigation vers Limoges-Paris, Cahors-Toulouse, Périgueux-Bordeaux, Clermont-Ferrand / Lyon, et Aurillac) et à proximité de l'aéroport « Brive Vallée de la Dordogne ».

Le territoire a connu une très légère hausse démographique entre 2013 et 2019 portée **par un solde migratoire positif mais qui semble s'essouffler.** Le solde naturel négatif marque le vieillissement de la population avec 30% de la population qui a plus de 60 ans. Les deux villes centres perdent des habitants au profit des communes périurbaines, voir plus rurales. Cette tendance amène à questionner les enjeux de mobilité inter et infra-territoriale ainsi que d'accès aux services, notamment de santé, dans une injonction complexe de limitation du recours à la voiture et au développement des mobilités douces. Plus de 4 000 déplacements quotidiens s'observent entre les deux agglomérations.

Même si le bassin reste le secteur le plus jeune du département avec de nombreuses formations et un taux de **chômage plus faible qu'au niveau régional**, l'installation de population jeune et de cadres supérieurs semble conditionner le maintien de l'évolution ascendante et raisonnée du territoire qui peine parfois à recruter.

**En termes d'attractivité économique**, le territoire concentre un nombre d'emplois important sur Brive (près de 45% de l'emploi du territoire) et Tulle (19%). Le modèle économique s'appuie sur une sphère productive encore très présente mais déclinante et

une sphère publique largement représentée qui traduit un territoire en mutation mais encore fragile.

4 bassins de vie rassemblent la majorité des équipements et services (Brive, Tulle, Objat, Allasac) qui nécessite de prendre en compte la recherche d'un maillage équilibré et complémentaires sur le territoire mais aussi les liens avec les territoires limitrophes.

Ce territoire présente une grande diversité de milieux naturels (des contreforts du massif des Monédières au Causse du bassin de Brive) qui constituent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de première importance. Deux bassins hydrographiques majeurs structurent le territoire : la Vézère et la Corrèze. Associés aux atouts patrimoniaux et au cadre naturel, le tourisme est un réel potentiel pour ce territoire.

## 1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

C'est ainsi que 4 axes et 7 sous-axes complémentaires ont été déclinés :

- Axe stratégique 1 : **Développer l'économie de demain par l'innovation et la création de richesse au service du territoire**
  - 1.1. Conforter et développer l'offre de formation et les services aux étudiants sur le territoire
  - 1.2. Soutenir et valoriser le maintien et le développement d'une économie de proximité innovante, responsable et diversifiée sur le territoire
  - 1.3. Promouvoir un développement d'une offre touristique cohérente et différenciée à l'échelle du territoire
  
- Axe stratégique 2 : **Favoriser la transition énergétique et l'exemplarité des pratiques pour préserver les atouts du territoire**
  - 2.1. Accompagner le développement des transitions énergétiques du territoire
  - 2.2. Préserver durablement le capital de notre territoire
  
- Axe stratégique 3 : Promouvoir la qualité du cadre de vie pour un territoire du bien vivre ensemble
  - 3.1. Faciliter l'accès aux services de proximité pour tous les habitants
  - 3.2. Faire de la culture, du sport et des loisirs un facteur de bien être sur le territoire
  
- Axe stratégique 4 : Mettre en place une gouvernance ouverte, outil **d'équilibre et de proximité à l'échelle du territoire de contractualisation**

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, **de transition et d'innovation en milieu rural**. Les thématiques comme **l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement**, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, et pour capter l'hétérogénéité des situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour **l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation)**. Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Le territoire « Bassin de Brive et Tulle Agglomérations » est classé en « peu ou pas vulnérable » tout comme les 2 communautés d'agglomération qui le composent.

Hormis les communes de Brive/ Ussac/ Malemort et Tulle/ Laguenne-sur-Avalouze, **l'intégralité du territoire** du « Bassin de Brive et Tulle Agglomérations » est composée de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3). En outre, le Territoire et la Région **s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% en faveur des communes rurales.**

## Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire du « Bassin de Brive et de Tulle Agglomérations » a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en **œuvre** du plan **d'actions** pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite **mettre en œuvre** sur la période de contractualisation **avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine**.

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation **d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat**, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. **L'enjeu** est de recréer, sur les territoires fragiles, de la **valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.**

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation,**

la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du « Bassin de Brive et de Tulle Agglomérations » et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

### Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il **pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.**

**L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.**

Les opérations du territoire retenues dans le **plan d'actions pluriannuel** du contrat (annexe 2) **devront faire l'objet d'un engagement financier** de la Région avant la fin du contrat **et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.**

### Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon **les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage** est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

**L'enjeu est d'instaurer un dialogue** permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi **et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations** qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des **co-financements, la recherche d'une convergence** dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

### Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan **d'actions pluriannuel** qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre **de la stratégie territoriale.** Les comités de pilotage de suivi valideront **l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits.** A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il **appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier** de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, **conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels** en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

#### Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan **d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.**

Le cas échéant, le **Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié**, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), **les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale** telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

#### Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

**Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.**

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la **dynamique d'évolution des politiques publiques.**

#### Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les **bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale** pour chacune des opérations soutenues au titre de la **mise en œuvre** du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

## Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et **d'évaluation** sont co-construites par le Territoire et la Région **afin de pouvoir mesurer l'efficacité** des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies **dans la note d'enjeux** ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. **L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.**

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de **projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.**

## Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

**Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires** de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein **droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution** de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non **respect par l'une des parties des termes** du présent contrat, celui-ci peut **être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le .....

A ....., le .....

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la communauté  
**d'agglomération de**  
« Tulle Agglo »

Alain ROUSSET

Michel BREUILH

A ....., le .....

Le Président de la Communauté  
**d'agglomération**  
du « Bassin de Brive »

Frédéric SOULIER

## Liste des annexes

Annexe 1 : **Note d'enjeux**

Annexe 2 : **Plan d'actions** pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



## NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2028 BBTA – BASSIN DE BRIVE ET TULLE AGGLOMERATIONS

### I - DYNAMIQUE TERRITORIALE ET CARACTERISTIQUES DE VULNERABILITE

Le territoire « Bassin de Brive et Tulle Agglomération » (BBTA) est constitué de la Communauté d'Agglomération du bassin de Brive et de la communauté d'Agglomération de Tulle s'étend sur 1667 km<sup>2</sup>. Il compte 91 communes qui accueillent 152 466 habitants.

C'est un territoire en position de carrefour sur les axes Bordeaux-Lyon et Paris-Toulouse.

Il se situe au centre d'une étoile ferroviaire à 6 branches au départ de Brive, avec un axe renforcé Brive – Tulle (irrigation vers Limoges-Paris, Cahors-Toulouse, Périgueux-Bordeaux, Clermont-Ferrand / Lyon, et Aurillac) et à proximité de l'aéroport « Brive Vallée de la Dordogne ».

Cette situation géographique reste un atout notable, vecteur d'attractivité et d'identité qui demande à être renforcé pour jouer pleinement son rôle dans le développement équilibré de ce bassin, prenant en compte, à la fois, les questions de diversité et de durabilité.



En effet, ce territoire de projet compte les deux plus grandes aires urbaines du département lesquelles comptent 11 communes de plus de 2000 habitants et rassemblent 63% de la population du territoire avec 6 communes présentant une densité intermédiaire de population.

Mais c'est également un territoire rural avec près de 88% des communes de moins de 2000 habitants dont près d'une commune sur deux à moins de 500 habitants). Cette caractéristique nécessite donc de prendre en compte l'équilibre entre l'urbain et le rural pour en faire un signe marquant de la qualité de vie.

Le territoire BBTA a connu une très légère hausse démographique entre 2013 et 2019 portées par un solde migratoire positif mais qui semble s'essouffler. Le solde naturel négatif marque le vieillissement de la population avec 30% de la population qui a plus de 60 ans. Il marque également une évolution différenciée entre deux villes centres qui perdent des habitants au profit des communes périurbaines, voir plus rurales. Cette tendance amène à questionner les enjeux de mobilité inter et infra-territoriale ainsi que d'accès aux services, notamment de santé, dans une injonction complexe de limitation du recours à la voiture et au développement des mobilités douces. Plus de 4000 déplacements quotidiens s'observent entre les deux agglomérations.

Même si le bassin reste le secteur le plus jeune du département avec de nombreuses formations et un taux de chômage plus faible qu'au niveau régional, l'installation de population jeune et de cadres supérieurs semble conditionner le maintien de l'évolution ascendante et raisonnée du territoire qui peine parfois à recruter.



En termes d'attractivité économique, le territoire concentre un nombre d'emplois important avec sur Brive près de 45% de l'emploi du territoire et sur Tulle 19% de l'emploi du territoire. Le modèle économique s'appuie sur une sphère productive encore très présente mais déclinante et une sphère publique largement représentée qui traduit un territoire en mutation mais encore fragile.

4 bassins de vie rassemblent la majorité des équipements et services (Brive, Tulle, Objat, Allasac) qui nécessite de prendre en compte la recherche d'un maillage équilibré et complémentaires sur le territoire mais aussi les liens avec les territoires limitrophes.

Ce territoire, le plus urbain du département de la Corrèze, présente une grande diversité de milieux naturels, des contreforts du massif des Monédières au Causse du bassin de Brive. A l'est, les vallées, collines boisées et cours d'eau constituent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de première importance. Deux bassins hydrographiques majeurs structurent le territoire : la Vézère et la Corrèze.

Associés aux atouts patrimoniaux et au cadre naturel, le tourisme est un réel potentiel pour le bassin qui reste à développer.

Le territoire Bassin de Brive et Tulle Agglomération est un territoire encore en construction qui présente de nombreux atouts et ressources qui ne demandent qu'à être renforcés et valorisés en s'appuyant sur les complémentarités pour être plus attractif et relever les défis de demain.

## II – QUATRE GRANDS ENJEUX AUXQUELS DOIT REpondre LA STRATEGIE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS

Le précédent contrat avait défini les 4 axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire dans un contexte concurrentiel par une économie locale dynamique et qualitative**
- **Axe 2 : Favoriser la cohésion territoriale grâce à un territoire équilibré, inclusif et solidaire**
- **Axe 3 : Conforter un cadre de vie préservé durable en s'appuyant sur ses ressources spécifiques**
- **Axe 4 : Mettre en place une gouvernance ouverte de projet à l'échelle du territoire de contractualisation**

Ces axes stratégiques doivent être redéployés au regard tout d'abord du poids important que représente l'économie résidentielle et ses projets (cadre de vie – commerce – habitat - services) sur le territoire Brive/ Tulle et ensuite parce qu'il s'agit de répondre à l'accélération des transitions environnementales (agriculture- énergie – économie circulaire-mobilité-climat) sur des territoires qu'il convient de conforter durable.

D'autre part, la dynamique de l'emploi sur le territoire marqué par une érosion des secteurs industriels, du BTP/constructions, du sanitaire et social /services à la personne notamment nécessite une prise en compte renforcée de l'enjeu de la création d'emploi et de valeur-ajoutée sur le territoire.

L'appui des collectivités territoriales est nécessaire pour encourager ces initiatives, non pas en imposant des solutions préétablies mais au contraire en se mettant à l'écoute de ceux, qui quel que soit leur statut juridique, développent les potentialités et la richesse matérielle et immatérielle du territoire.

C'est d'ailleurs tout le sens de l'étude de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales menée par les deux agglomérations en 2021 qui tends à mettre en valeur l'enjeu central de la mise en relation adaptée et cohérente entre l'offre et la demande d'emploi, l'interconnaissance entre dispositifs et acteurs et l'attractivité des territoires pour encourager l'ancrage des entreprises et des actifs sur les territoires de Brive et Tulle.



La réponse à cette problématique passera donc aussi par le tourisme dont le développement peut être parfois jugé trop retreint eu égard aux potentialités du territoire.

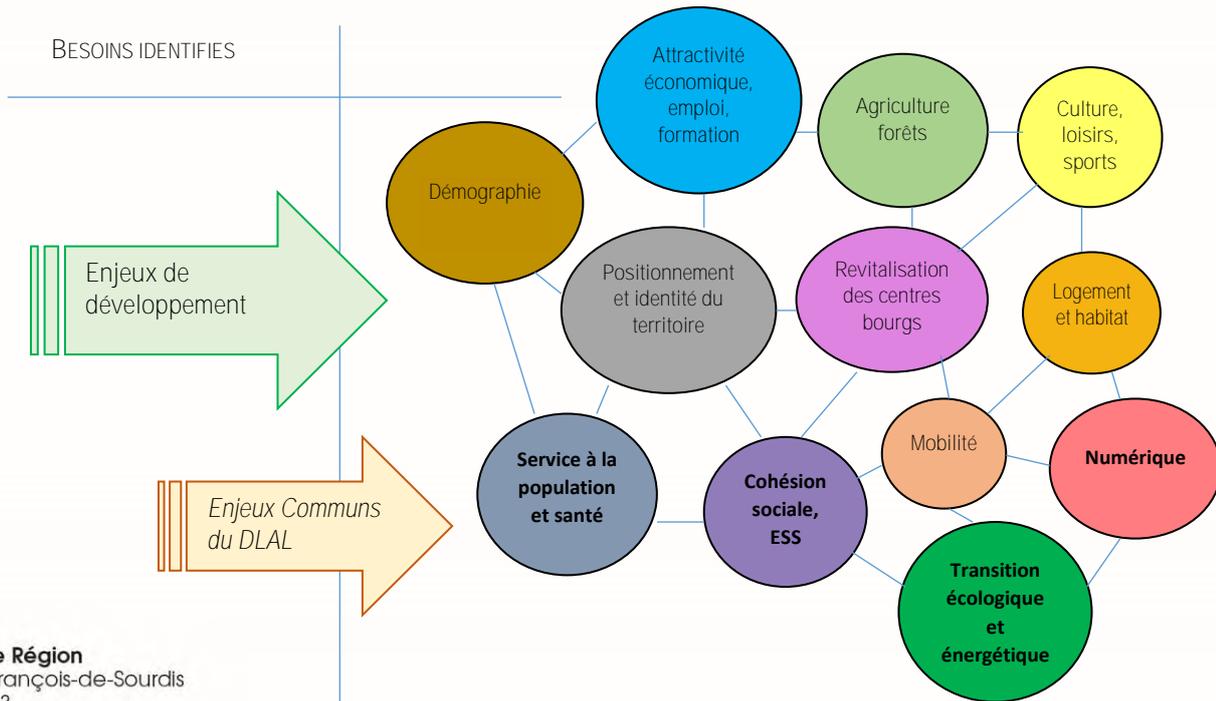
Pour autant, les solutions ne sont pas inexistantes et sont presque déjà là, en émergence avec une implication des acteurs économiques, institutionnels, associatifs, élus, **habitants...** qui agissent pour apporter des réponses aux besoins et expérimenter de nouvelles pistes de développement dans la diversité des territoires ruraux et urbains.

Lors du comité de pilotage de lancement de la contractualisation 2023-2025 à l'échelle des deux agglomérations de Tulle et Brive le 2 décembre 2021, des enjeux majeurs ont été identifiés, nécessitant de penser le développement du territoire en mettant en corrélation :

- Le développement économique **et la création d'emploi et de valeur ajoutée (enjeu n°1)**
- La transition écologique et énergétique et les ressources disponibles localement (enjeu n°2)
- Un maillage et un niveau de services satisfaisants **à l'échelle du territoire et son attractivité (service de proximité, habitat, santé, mobilités, sports, Culture, loisirs, patrimoine, accueil nouvelles populations...)** (enjeu n°3)
- Un équilibre des différentes composantes de ce territoire et les complémentarités des deux agglomérations

Parallèlement à l'élaboration du contrat, le territoire Bassin de Brive et Tulle Agglomération a répondu à l'appel à candidature pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027. Dans ce cadre, un travail **collaboratif s'est mis en place accompagné par un cabinet extérieur**. Il a été fait le choix **d'utiliser cette démarche**, afin de nourrir la nouvelle contractualisation régionale et la contractualisation européenne. En effet, la complémentarité des deux contractualisations pour un même territoire nous a amené poser un diagnostic et **d'identifier des besoins communs et de proposer une lecture des enjeux différenciés (si possible) en fonction de son inscription dans le contrat régional ou européen**.

Le travail sur le diagnostic (cf. AFOM annexée) et les enjeux **s'est** articulé autour de plusieurs thématiques structurantes pour le territoire.





Les principaux enjeux par thématique constitutifs de la stratégie partagée sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous. **Même s'ils n'ont pas vocation à être tous traités au cours de la contractualisation régionale 2023-2028, ils n'en restent pas moins des éléments de réflexion et d'orientation de la dynamique engagée sur le territoire.**

POSITIONNEMENT ET IDENTITE TERRITORIALE	
Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire vivre de manière équilibrée les différentes composantes du territoire.</li> <li>Faire jouer les complémentarités et les approches communes.</li> </ul>
Les enjeux de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer une identité commune pour un développement « gagnant/gagnant ».</li> <li><b>Améliorer le positionnement et l'attractivité du territoire et développer les coopérations.</b></li> <li>Affirmer un positionnement régional et interrégional entre Bordeaux et Lyon et entre Paris et Toulouse, sur un périmètre synonyme de qualité de vie.</li> <li><b>Conforter des pôles universitaires importants à l'échelle des territoires de villes moyennes.</b></li> </ul>
DEMOGRAPHIE	
Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Travailler "globalement" car la démographie est la résultante de l'attractivité territoriale dans toutes ses composantes.</b></li> <li>Monter en qualité l'armature territoriale en termes de services pour notamment répondre aux besoins non seulement liés au vieillissement de la population mais aussi pour les jeunes.</li> </ul>
Les enjeux de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Développer cette dynamique légèrement positive par une montée en puissance de l'attractivité territoriale, et cela dans toutes ses composantes (Politique d'accueil, valorisation de l'existant...).</b></li> <li>Faire du territoire Bassin de Brive – Tulle agglo un territoire du « bien vivre ensemble ».</li> <li>Faire venir et faire rester.</li> <li><b>Conforter l'attractivité résidentielle (disponibilité en logements, en foncier constructible et abordable, capacité à se déplacer pour aller travailler, maintien des services et de l'animation sociale, etc.).</b></li> <li>Faire davantage connaître les atouts du territoire (marketing territorial). Assurer une solidarité territoriale (lien urbain/rural).</li> <li><b>Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins générés par l'évolution démographique : mixité sociale, diversification de la production, prendre en compte le vieillissement de la population...</b></li> </ul>
MOBILITE	
Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le positionnement « carrefour » du territoire ;</li> <li>Proposer plus d'alternatives à la voiture et favoriser les mobilités alternatives sur l'ensemble du territoire ;</li> <li><b>Connecter l'enjeu des mobilités avec d'autres, qu'ils soient sociaux ou économiques, qu'ils concernent le développement du territoire ou l'habitat ;</b></li> <li>"Promouvoir une démarche participative avec les entreprises, les artisans, les commerçants, est indispensable " ;</li> <li>Organiser les mobilités et non plus les subir.</li> </ul>
Les enjeux de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Développer l'offre et les solutions alternatives en matière de transports collectifs ;</b></li> <li>Favoriser des déplacements plus courts et moins nombreux en rapprochant commerces, équipements et services des habitants ;</li> <li>S'appuyer sur cette ambition qui croise donc des priorités telles que la revitalisation des centres bourgs ou le déploiement de la fibre.</li> <li><b>Développer d'autres modes de travail (télétravail, tiers-lieux, coworking).</b></li> </ul>



### ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION

Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maintenir l'attractivité en termes d'emplois liée non seulement à la présence d'un chef-lieu</b> de département mais également à un historique de dynamiques économiques = anticiper l'évolution des besoins des entreprises;</li> <li>▪ Développer le lien urbain-rural correspondant à une réalité fonctionnelle et socio-économique de l'ensemble du territoire;</li> <li>▪ <b>Maintenir l'agriculture (rôle économique et aménagement) et notamment d'une agriculture de proximité et de qualité;</b></li> <li>▪ Promouvoir l'offre de formation, bien que réelle, sous exploitée par le territoire. Elle doit être soutenue afin de maintenir sur le territoire une jeunesse dynamique et attractive pour les entreprises en tentant de répondre concrètement aux besoins (électricité, filière bois, services et économie résidentielle par exemple);</li> <li>▪ <b>Investir sur les friches économiques, sur l'innovation d'usages, poursuivre les créations d'espaces de co-working et de tiers lieux;</b></li> <li>▪ « Seules des coalitions et des mobilisations collectives peuvent faire bouger les lignes durablement ».</li> </ul>
Les enjeux développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la dynamique de développement territorial et non des actes isolés;</li> <li>▪ Permettre des synergies et du partenariat entre les acteurs locaux;</li> <li>▪ <b>Elaborer et mettre en œuvre un véritable marketing territorial à destination des entrepreneurs</b>, y compris vers la sphère de l'ESS;</li> <li>▪ Accompagner, voire devancer la montée en puissance des questions de préservation de la biodiversité et de l'environnement, comme un fondamental à préserver, au risque de voir ces espaces paysagers et naturels se dégrader, et voir le territoire perdre de son attractivité;</li> <li>▪ <b>Valoriser les métiers et favoriser l'apprentissage. Valoriser artisanat et commerce;</b></li> <li>▪ Améliorer les conditions de vie des apprentis, stagiaires, étudiants notamment en médecine (logement, transport, etc.);</li> <li>▪ Appuyer quelques productions agricoles « phares » et projets collectifs de circuits courts;</li> <li>▪ Développer les filières innovantes (eau, panneaux solaires pour serres, hydroélectrique, méthanisation...);</li> <li>▪ Inscrire le territoire dans une démarche d'autonomie alimentaire et énergétique grâce aux ressources locales;</li> <li>▪ <b>S'inscrire fortement dans la transition énergétique;</b></li> <li>▪ Favoriser les projets d'itinérance touristique sur le territoire (avec l'accessibilité aux services);</li> <li>▪ Développer des projets porteurs d'innovation (service nouveau, méthode nouvelle, transfert d'expérience);</li> <li>▪ Renforcer le développement durable (préservation de l'environnement, équité sociale, efficacité économique, lutte contre le changement climatique...)</li> </ul>

### AGRICULTURE, FORETS

Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Remettre les questions agricoles et alimentaires au cœur des politiques d'aménagement et de développement durable ;</b></li> <li>▪ Besoin de diversification biologique et circuits courts ;</li> <li>▪ Valoriser et soutenir les filières courtes par le maillage du territoire <b>en s'appuyant sur des infrastructures adaptées</b> telles que les halles alimentaires à usage multiple ;</li> <li>▪ Expérimentation maraîchage par différents outils.</li> </ul>
Les enjeux développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre les accompagnements de transmissions – reprises et installations hors cadre familial;</li> <li>▪ Favoriser la diversification des productions agricoles;</li> <li>▪ <b>Maintenir une agriculture dynamique en s'appuyant notamment sur l'agriculture biologique et le développement des circuits courts;</b></li> <li>▪ Cerner et faire connaître les enjeux environnementaux et énergétiques;</li> <li>▪ <b>Soutenir la valorisation des produits indirects de l'exploitation agricole et forestière pour en faire une ressource notamment énergétique</b></li> </ul>



### CULTURE, LOISIRS, SPORTS

Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>La culture, les loisirs et le <b>sport (au sens large)</b> viennent en renfort d'autres politiques publiques en œuvre sur le territoire (politiques de la ville, sociale, éducative, touristique et économique, dynamisation des bourgs-centres, ...), <b>il faut leur donner plus de place</b></li> <li>« Définir ce qui nous rassemble »</li> <li>La culture doit être également pensée "au quotidien" en tant que facteur de cohésion territoriale (notion d'animation de la vie sociale, vie en centre bourg, lien entre Urbain et rural)</li> <li><b>Synonyme de « s'ouvrir aux autres »</b></li> </ul>
Les enjeux développement	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Le patrimoine identitaire du territoire constitue un vecteur d'image fort du territoire pour les personnes qui le traversent et qui y vivent.</b> Il convient de les recenser et de les valoriser (« Pour se vendre il faut savoir qui on est »)</li> <li><b>Travailler sur les questions d'image et d'identité pour renforcer la collectivité de projet</b></li> <li>Construire une offre culturelle ouverte qui garantisse le droit à la culture pour tous</li> </ul>

### NUMERIQUE

Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer la fracture numérique : garantir <b>l'équilibre et l'équité dans l'accès au numérique</b>;</li> <li>Améliorer la qualité de la desserte;</li> <li>Développer les usages du numérique et les services associés.</li> </ul>
Les enjeux développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une identité numérique forte et inclusive;</li> <li>Désenclaver les zones les plus éloignées des services;</li> <li>Faciliter l'accès à l'emploi et aux services.</li> </ul>

### SERVICE A LA POPULATION

Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Maintenir le rôle structurant des bourgs centres et des villes centres en termes d'équipements et de services aux publics, notamment sur l'offre de soins, sur l'offre d'animation socio-culturelle et d'une manière générale à destination des jeunes, ce qui pose le problème de l'accessibilité;</b></li> <li><b>Aider également les villes et villages du territoire à bénéficier d'une ingénierie mutualisée pour des investissements qualitatifs et durables;</b></li> <li>Aborder la santé au sens large : alimentation, sport, prévention, sécurité routière, soins, etc.</li> </ul>
Les enjeux développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revitaliser les Centres bourgs et centres villes.</li> <li>Résoudre la problématique de la démographie médicale.</li> <li>Les communes qualifiées de pôle de services intermédiaires et supérieurs sont également confrontées à un <b>maintien de la qualité des services et de leur accessibilité, ce qui renforce l'enjeu de mobilité vers ces pôles.</b></li> <li><b>Favoriser l'accueil d'étudiants en médecine et l'installation de jeunes médecins (tout comme les professions médicales en général)</b></li> <li><b>Soutien à l'animation participative et intergénérationnelle (soutien à la vie associative, animation de la démocratie locale, cohésion sociale)</b></li> <li>Développer la « silver économie »</li> </ul>



### REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maintenir le rôle structurant des bourgs centres et des villes centres en termes d'équipements et de services</b> Maintenir des centres-ville vivants et un maillage de services de proximité dans les bourgs</li> <li>▪ <b>Développer l'accessibilité à une offre de services et d'équipements de qualité et adaptée aux besoins</b></li> </ul>
Les enjeux développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adapter les politiques publiques aux besoins des populations (habitat, équipements, infrastructures, déplacements, services)</li> <li>▪ <b>Gérer l'étalement de l'offre autour des pôles urbains et les impacts en matière de consommation foncière, d'émission de gaz à effet de serre et d'équilibre de l'offre de services</b></li> <li>▪ <b>Recentrer le développement au plus près des zones d'habitat (cœur urbain et bourgs centres) et des réseaux de transports</b></li> </ul>

### HABITAT, LOGEMENTS

Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter l'offre de logement étudiant;</li> <li>▪ Lutter contre la précarité énergétique des habitants de certains quartiers;</li> <li>▪ Recenser l'habitat ancien nécessitant des travaux d'isolation thermique;</li> <li>▪ Réhabiliter les logements vacants pour accueillir de nouveaux habitants.</li> </ul>
Les enjeux développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer le cadre de vie et le mieux vivre ensemble;</li> <li>▪ <b>Favoriser l'accès aux logements pour tous en renforçant l'adéquation entre l'offre et la demande;</b></li> <li>▪ <b>Inciter à la rénovation des logements pour lutter contre les risques d'insalubrité et la précarité énergétique;</b></li> <li>▪ <b>Développer l'attractivité et la mixité sociale des quartiers.</b></li> </ul>

### COHESION SOCIALE

Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Renforcer les dispositifs du secteur de l'action sociale et sanitaire</b></li> <li>▪ Réduire les écarts et la précarité</li> <li>▪ Développer l'emploi des jeunes déscolarisés</li> <li>▪ Faire une plus grande place à l'ESS</li> </ul>
Les enjeux développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Mettre en cohérence les différents mécanismes d'intervention pour lutter contre la pauvreté</b></li> <li>▪ <b>Créer un socle commun pour l'accompagnement de projets ESS</b></li> <li>▪ <b>Ramener les publics les plus éloignés de l'emploi vers la formation et le travail</b></li> <li>▪ Favoriser le renouvellement de la population active (attractivité à 360°)</li> </ul>

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les démarches liées à la transition éco et énergétique;</li> <li>▪ Valoriser la filière bois-énergie;</li> <li>▪ <b>Faire vivre un type d'agriculture, plus respectueuse de l'environnement et également facteur d'attractivité.</b></li> </ul>
Les enjeux développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtiments : améliorer la performance énergétique du bâti et promouvoir les énergies renouvelables ;</li> <li>▪ Transports : réduire les besoins de déplacement et développer les alternatives à la voiture individuelle ;</li> <li>▪ Économie : Promouvoir les actions de finances durables (coopératives, participation citoyenne), de sobriété numérique (durabilité du matériel, open source), d'économie sociale et solidaire (circuits courts, réemploi);</li> <li>▪ Agriculture : maintenir la diversité des productions agricoles locales, les pratiques plus durables et circuits courts (bien manger, mieux vivre). Inscrire le territoire dans une démarche d'autonomie alimentaire et énergétique grâce aux ressources locales;</li> <li>▪ <b>Prévenir le risque d'inondation;</b></li> <li>▪ Préserver et restaurer des zones humides et leur fonctionnalité.</li> </ul>

En réponse à l'ensemble de ces enjeux, 4 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2028.



### III- POUR REpondre A CES ENJEUX, DES SOLUTIONS CONSTRUITES AVEC LES PARTIES PRENANTES

AXE 1 : DEVELOPPER L'ECONOMIE DE DEMAIN PAR L'INNOVATION ET LA CREATION DE RICHESSE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Contexte de mise en œuvre :

Industrie, commerce, artisanat, agro-alimentaire, agriculture, numérique, formation, enseignement supérieur, **tourisme...** autant de secteurs économiques actifs sur notre territoire, **parfois bousculés par des crises difficiles, qu'elles soient économiques ou sanitaires par la crise sanitaire et par les mutations, qui font vivre le territoire et créent de l'emploi.**

Le territoire des agglomérations de Brive et Tulle a la volonté, **non seulement de soutenir et assurer les conditions d'accueil et de pérennité des entreprises et filières vectrices d'emplois, d'accompagner la corrélation entre l'offre et la demande notamment par un panel de formation de proximité et de qualité, mais aussi d'impulser le développement d'une offre touristique cohérente et différenciée gage d'une attractivité territoriale certaine. Il s'agit donc d'affirmer et afficher les atouts du territoire pour renforcer son attractivité auprès des jeunes étudiants, actifs, touristes, etc.**



Sous axe 1 : **Conforter et développer l'offre de formation et les services aux étudiants sur le territoire**

Exemples de projets proposés : *Extension Campus connecté (Brive) ; Déploiement de la marque Tulle Campus (Tulle Agglo) ; Création de plateaux techniques et de nouveaux espaces de formations (Tulle Agglo), etc...*

Sous axe 2 : **Soutenir et valoriser le maintien et le développement d'une économie de proximité innovante, responsable et diversifiée sur le territoire**

Exemples de projets proposés : *Extension de la pépinière d'entreprise de Novapôle (CABB) ; Implantation d'un point multi-services (Champagnac-la-Prune) ; Smart-CABB "territoire connecté et intelligent" (CABB) ; Tiers-lieux agricole (Tulle Agglo), etc...*

Sous axe 3 : **Promouvoir un développement d'une offre touristique cohérente et différenciée à l'échelle du territoire**

Exemples de projets proposés : *Montée en gamme de l'équipement des collines de Sainte-Féréole (CABB) ; Modernisation du Camping Municipal (Donzenac) ; Développement d'une offre cyclotourisme et randonnée (Orliac), Rénovation Café restaurant (Gimel) ; etc...*



AXE 2 : FAVORISER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'EXEMPLARITE DES PRATIQUES POUR PRESERVER LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Contexte de mise en œuvre :

Rénovation énergétique des bâtiments, production **d'énergie** renouvelable, traitement des déchets, développement des circuits **courts alimentaire, mobilité douce...** Ce territoire possède de nombreuses ressources (agricoles, artisanales, forestières, **naturelles...**) **sur lesquelles il peut s'appuyer pour conforter** son économie locale. Ces ressources sont un vrai potentiel de développement si elles sont mises en valeur et en avant.



Cette ambition doit permettre de favoriser le développement de filières de proximité en contribuant à faire du territoire un territoire plus autonome et plus vertueux, à forger une image dynamique et **innovante du territoire. Le réemploi et l'économie circulaire sont** un des supports pour faire de notre territoire un territoire responsable, exemplaire afin de maintenir la qualité de vie et son potentiel économique raisonné, innovant et durable.

Sous axe 1 : Accompagner le développement des transitions énergétiques du territoire

Exemples de projets proposés : *Biométhanisation (CABB) ; Réhabilitation énergétique du centre aqua-récréatif (Tulle Agglo), Transition énergétique mise en œuvre de l'incitativité dans le traitement des déchets (Tulle Agglo) ; rénovation énergétique des bâtiments publics (EPCI) ; etc...*

Sous axe 2 : Préserver durablement le capital de notre territoire

Exemples de projets proposés : *Passé à poisson du Seuil de la Mouthe (CABB) ; Voie Verte (Malemort) ; Aménagement d'une voie douce sur le quai Continsouza (Tulle) ; Création d'une structure "Maison de l'eau" (SIAV) ; Espace test maraichage (CABB) ; etc...*



AXE 3 : PROMOUVOIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE POUR UN TERRITOIRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Contexte de mise en œuvre :

Service de proximité, santé, habitat, accessibilité, sports, culture, loisirs, patrimoine, accueil de nouvelles populations... Le territoire, même s'il apparaît relativement bien équipé, présente des disparités sur des services de base. La **qualité de vie et donc l'attractivité** passe par un traitement innovant de ses différentes composantes comme la création de lieux « hybrides », ou bien par le renforcement d'équipements sportifs, culturels et de loisirs.



Développer l'accessibilité et la qualité des services de proximité pour l'inclusion des populations est une demande largement partagée par les habitants du territoire. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie et le partage de valeurs communes touchant à la culture, aux sports et aux loisirs d'une manière générale (espaces communs, équipements collectifs, évènementiels, etc.).

Sous axe 1 : **Faciliter l'accès aux services de proximité pour tous les habitants**

Exemples de projets proposés : Etude de Santé "Offre de soins de premier recours" (CABB) ; Maison de Santé Pluridisciplinaire (Mansac) ; Transformation du foirail existant en Halle (Corrèze) ; Création d'un espace intergénérationnel (Le Lonzac) ; etc...

Sous axe 2 : Faire de la culture, du sport et des loisirs un facteur de bien être sur le territoire

Exemples de projets proposés : Maison du patrimoine « Puyaubert et Tintignac » (Naves) ; Création d'un Pôle Culturel (Brive) ; Rénovation Théâtre scène nationale « L'empreinte » (Brive et Tulle) ; Création d'un Trinquet (Brive) ; Aménagement d'un parcours de mobilité active (Cornil), etc...

AXE 4 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE OUVERTE, OUTIL D'EQUILIBRE ET DE PROXIMITE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

Contexte de mise en œuvre :

Gouvernance, coopération, animation... du contrat et plus généralement du territoire afin de favoriser les actions communes mais également l'émergence d'innovation par le partage d'expériences et de compétences.

Cet enjeu se joue au-delà du contrat régional et trouve son essence dans les diversités et complémentarités de chacune des agglomérations. Elles se renforce également dans un niveau de proximité et d'accompagnement que les Agglos peuvent apporter aux communes (notamment les plus rurales) et à l'ensemble des acteurs qui font vivre et participent à dynamiser le territoire.



Exemples de projets proposés : Animation pépinière Novapôle (Association gestion Novapôle) ; Animation volet territorial Europe; Chef de projet contrat (CABB – Tulle Agglo) ; etc...

Annexe : Synthèse des AFOM suite au diagnostic

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	-Une légère croissance globale positive (migratoire) -Un cadre de vie agréable.	-Vieillesse de la population <b>-Peu d'installation de jeunes et de cadres</b> supérieurs	-Une meilleure attractivité « développement/qualité de vie » correspondant aux attentes sociétales	-Risque de développement « déséquilibré » entre urbain, péri-urbain et rural - Coût des déplacements
Attractivité économique	-Une sphère productive et publique bien présente sur le territoire -Une économie résidentielle devenue prépondérante	-Des difficultés à recruter dans certains <b>secteurs d'activités</b> - Forte redistribution sociale	-Des dispositifs contractuels favorables à des actions collectives -Usages du numérique	-Difficultés dans la transmission des entreprises artisanales et commerciales -La crise, avec des premières pertes sur le territoire
Agriculture et Forêt	-Un véritable potentiel agronomique - Des démarches en faveur de la transition <b>- Existence d'un atelier collectif de transformation agricole</b>	<b>-La consommation de l'espace agricole</b> -Faible valorisation des productions locales - Vieillesse des exploitants agricoles - Gestion forestière non raisonnée et trop grand morcellement des propriétés	<b>-Le développement de l'agriculture</b> biologique et des circuits courts - Projet Alimentaire de Territoire <b>- Projet d'un tiers-lieu agricole</b>	- Changement climatique - Une évolution des habitudes de consommation <b>- Concurrence d'usages (artificialisation des terres)</b> - Difficulté dans la transmission des exploitations
Culture, Loisirs, Sports	-Des équipements et des événements sportifs et culturels -Un patrimoine naturel, bâti et immatériel riche	-La diffusion des arts vivants est largement polarisée sur les villes centres -Faible mise en réseau des acteurs culturels	-Développer un rayonnement national -Patrimoine culturel et sportif potentiellement fédérateur sur le territoire	-Absence du sentiment d'appartenance à un territoire commun pour sa promotion
Mobilités - accessibilité	-Proximité des autoroutes A20 et A89 + aéroport -Existence de réseaux de transport urbain -Quelques liaisons douces et piétonnes	-Important réseau de voirie à entretenir -4 600 actifs se croisent entre Brive et Tulle	-Accessibilité aux services par le numérique -Nouvelles solutions de déplacement, liaisons douces, mobilités partagées, intermodalité	-Fragilité et perte d'attractivité économique du territoire - Prix des carburants en forte hausse
Cohésion sociale	<b>Structures associatives et de l'ESS proposant des services à forte valeur ajoutée social</b>	-Dépendance de plus en plus aiguë aux mécanismes de transferts sociaux	<b>-Des mécanismes d'intervention publique à conforter, notamment en lien avec l'ESS</b>	-Vieillesse démographique -Paupérisation de certains quartiers

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Services à la population	-Situation plutôt favorable en termes <b>d'équipements mais qui cache des disparités</b> principalement sur la santé	-Des centres-bourgs affaiblis par une vacance résidentielle et commerciale grandissante -Déficit de professionnels de santé	-Les différentes contractualisations sur ce périmètre de projet -Une marge encore importante de services à développer (séniors, petite enfance)	-Un « décrochage » des petits pôles urbains (commerces et services) -Difficultés de recrutement (service d'aide à la personne par ex.)
Transition écologique et énergétique	-Une grande diversité de milieux naturels - <b>Un potentiel important en termes d'énergies renouvelables</b> -Des démarches en faveur de la transition écologique/énergétique (SCIC Centrales villageoise, SEM Enerèze, SEM 19...)	-Une utilisation de la voiture prédominante - Un territoire globalement plus artificialisé que la moyenne régionale - <b>Un fort risque d'inondations</b>	-Un coût des énergies fossiles en constante augmentation - <b>La demande pour des produits issus d'une agriculture durable de proximité</b>	-Effets du changement climatique - Rigidité et complexité des réglementations

#### LES PRIORITES IDENTIFIEES ET RETENUES

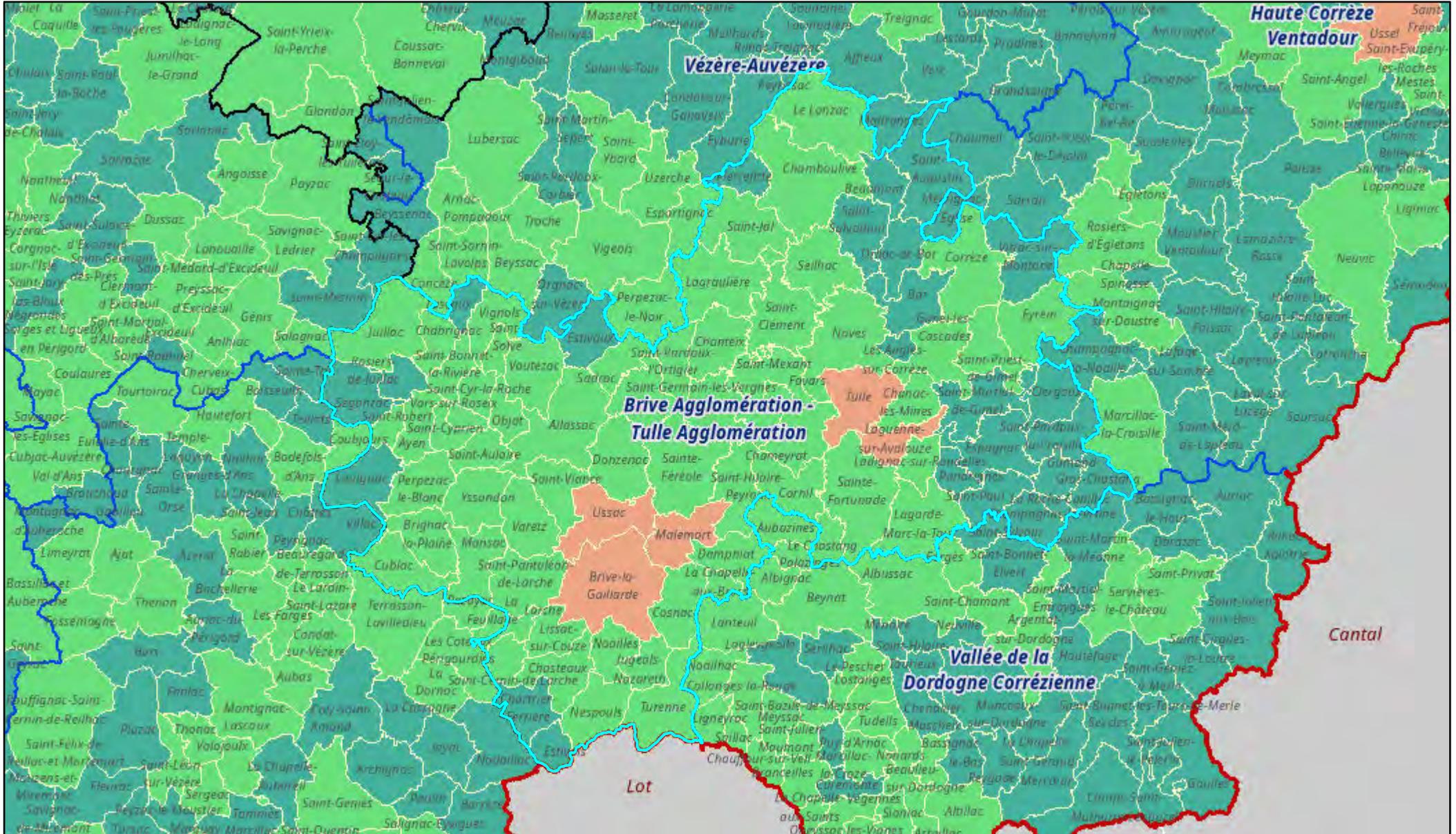
- FAIRE VIVRE DE MANIERE EQUILIBREE LES DIFFERENTES COMPOSANTES DE CE TERRITOIRE ET TRAVAILLER "GLOBALEMENT"
- SOUTENIR L'ECONOMIE AU SENS LARGE POUR MAINTENIR ET DEVELOPPER L'EMPLOI AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET CIRCULAIRE AINSI QUE L'ACCES A LA FORMATION
- DEVELOPPER LES SERVICES A LA PERSONNE ET LES SERVICES PUBLICS POUR PRESERVER LE CADRE DE VIE
- ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE POUR UN TERRITOIRE PLUS DURABLE ET RESILIENT
- VALORISER DAVANTAGE L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET LA DESTINATION NATURE DU TERRITOIRE
- ANIMER LE TERRITOIRE PAR UN ACCES DE TOUS LES HABITANTS A LA CULTURE, AUX LOISIRS ET AU SPORT
- DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES (OU NON MOBILITES) POUR UN TERRITOIRE CONNECTE
- AFFINER LA COMPLEMENTARITE DES DEUX AGGLOMERATIONS

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/ AMORÇAGE/ CHANTIER- CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 202 3	BP 202 4	BP 202 5	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra		
1	AXE 1 : DEVELOPPER L'ECONOMIE DE DEMAIN PAR L'INNOVATION ET LA CREATION DE RICHESSE AU SERVICE DU TERRITOIRE	Sous axe 1.1 : Conforter et développer l'offre de formation et les services aux étudiants sur le territoire	Déploiement de la marque Tulle Campus	Tulle Agglo	Tulle	Chantier-Clé		379 600,00 €					Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Université de Limoges	Enseignement supérieur et recherche			
2			Consolider les filières d'enseignement sur Tulle Agglo : création d'une plateforme Energie (formation, enseignement supérieur, pépinière) - Etude	CFA/ Tulle Agglo	Tulle	Mature		30 000,00 €	15 000,00 €	X				Aide maximale 50%	Emploi - Formation	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
3			Consolider les filières d'enseignement sur Tulle Agglo : création d'une plateforme Energie (formation, enseignement supérieur, pépinière) - Travaux	CFA/ Tulle Agglo	Tulle	Amorçage		500 000,00 €			X			Intervention régionale selon les résultats de l'étude	Emploi - Formation		
4			Consolider les filières d'enseignement sur Tulle Agglo : création de nouveaux espaces de formations sur le campus de Tulle	Tulle Agglo	Tulle	Chantier-Clé		800 000,00 €							Emploi - Formation		
5			Consolider les filières d'enseignement sur Tulle Agglo : création d'un fab lab industriel en lien avec l'IUT et le CFAI	Tulle Agglo	Tulle	Chantier-Clé		500 000,00 €				X		Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Université de Limoges	Enseignement supérieur et recherche		
6			Consolider les filières d'enseignement sur Tulle Agglo : répondre aux attentes des étudiants en matière de logement	SELI	Tulle	Amorçage						X		Intervention régionale sur logements sociaux étudiants si au moins 50% d'étudiants boursiers	Habitat et Logement		
7		Sous axe 1.2 : Soutenir et valoriser le maintien et le développement d'une économie de proximité innovante, responsable et diversifiée sur le territoire		Extension de la pépinière d'entreprise de Novapole	CABB	Saint-Viance	Mature	RURALITE	1 600 349,00 €	160 000,00 €	X			10% uniquement sur la partie pépinière/ incubateur	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
8				Développement des activités de l'hôtel d'entreprises INITIO	Association IMPACT	Tulle	Mature		150 000,00 €	45 000,00 €	X	X		Aide dégressive (40% en 2023; 30% en 2024; 20% en 2025) sur les salaires chargés plafonnés à 50 000€/an pour 1 ETP; intervention sur la base d'une feuille de route	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
9				Démarche CADET : Développement d'un incubateur sur l'Agglomération de Tulle - Etude	Tulle Agglo	Tulle Agglo	Mature	RURALITE	50 000,00 €	25 000,00 €	X				50% maximum	Industrie et filières	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
10				Restructuration de la halle couverte en centre bourg	Objat	Objat	Amorçage	RURALITE						X	Halle : 20% (subvention régionale plafonnée à 100000€) Salle des congrès : pas d'intervention	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
11				Réorganisation globale de l'offre commerciale du centre Bourg et réaménagement complet de la place	Commune de Sainte-Féréole	Sainte-Féréole	Amorçage	RURALITE	1 005 000,00 €			X			Hors aménagements urbains	Revitalisation centres bourgs	
12				Implantation d'un point multi-services sur la commune	Commune de Champagnac-la- Prune	Champagnac-la- Prune	Mature	RURALITE	460 000,00 €	87 500,00 €	X				Soit 20% d'une dépense éligible de 437 500€ (hors logement)	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
13				Smart-CABB "territoire connecté et intelligent" (phase 1)	Ville de Brive-la- Gaillarde	Brive-la-Gaillarde	Mature		271 383,00 €	54 277,00 €	X				Soit 20% d'une dépense éligible	Numérique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
14				Aménagement et réhabilitation de l'auberge communale	Commune d'Orliac-de-Bar	Orliac-de-Bar	Mature	RURALITE	150 000,00 €	30 000,00 €		X			Soit 20% d'une dépense éligible hors chambres d'hôtes	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
15				Projet de rénovation du café-hôtel- restaurant	Commune de Gimel-les- Cascades	Gimel-les- Cascades	Mature	RURALITE	734 400,00 €	130 000,00 €	X				Restaurant : CP 07/11/2022 (30 000€ soit 20% d'une dépense éligible plafonnée à 150 000€ sur un projet de 219 903 € HT) Hôtel : 25% de 400 000€ maximum	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/ AMORÇAGE/ CHANTIER- CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 202 3	BP 202 4	BP 202 5	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
16	AXE 1 : DEVELOPPER L'ECONOMIE DE DEMAIN PAR L'INNOVATION ET LA CREATION DE RICHESSE AU SERVICE DU TERRITOIRE	Sous axe 1.2 : Soutenir et valoriser le maintien et le développement d'une économie de proximité innovante, responsable et diversifiée sur le territoire	Transformation du foirail existant en Halle	Commune de Corrèze	Corrèze	Mature	RURALITE	537 000,00 €	100 000,00 €	X			20% (subvention régionale plafonnée à 100 000€)	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
17			Boulangerie	Commune de Cornil	Cornil	Mature	RURALITE	84 610,83 €	16 922,17 €				CP 07/11/2022	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
18			Epicierie/ bar/ librairie/ bureau partagés	Commune de Saint- Clément	Saint-Clément	Amorçage	RURALITE							Commerce - Artisanat - Développement local	
19			CADET : Démarche expérimentale "Parcours Régional Marque Employeur Territorialisé"	Tulle Agglo	Tulle Agglo	Chantier-Clé	RURALITE							Industrie et filières	
20			Programme d'actions suite démarche GPECT	CABB-Tulle Agglo	Territoire de projet	Chantier-Clé								Emploi - Formation	
21		Sous axe 1.3 : Promouvoir un développement d'une offre touristique cohérente et différenciée à l'échelle du territoire	Projet de la Salvanie - Hôtel	Commune de Laguenne	Laguenne	Amorçage								Tourisme	
22			Démarche CADET: circuit tourisme industriel	Tulle Agglo et Office de tourisme	Tulle Agglo	Amorçage	RURALITE				X			Tourisme	
23	AXE 2 : FAVORISER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'EXEMPLARITE DES PRATIQUES POUR PRESERVER LES ATOUTS DU TERRITOIRE	Sous axe 2.1 : Accompagner le développement des transitions énergétiques du territoire	Prévention et valorisation des déchets	Tulle Agglo	Tulle Agglo	Amorçage	RURALITE	234 321,00 €	50 000,00 €	X			AAP "Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets"	Transition énergétique	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
24			Exemplarité des bâtiments communautaires en matière de maîtrise de l'énergie : réhabilitation du centre aqua récréatif	Tulle Agglo	Tulle	Mature		3 550 000,00 €	710 000,00 €	X			20% maximum	Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
25		Sous axe 2.2 : Préserver durablement le capital de notre territoire	Ferme de Lestrade, Tiers-lieux agricole	Tulle Agglo	Naves	Amorçage	RURALITE	838 800,00 €			X			Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	
26			Espace test maraichage	CABB		Amorçage		260 000,00 €				X		Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	
27			Projet territorial de Biométhanisation	CABB		Amorçage		6 000 000,00 €				X		Transition énergétique	
28			Passé à poisson du Seuil de la Mouthe	CABB	Ussac	Mature		250 000,00 €	25 000,00 €	X			Projet à rattacher au programme pluriannuel des cours d'eau de la Vézère 10% des travaux HT	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
29			Théâtre de verdure et agora en bord de ruisseau	Commune d'Ussac	Ussac	Amorçage		473 538,00 €			X		APP Nature et transition si projet retravaillé (hors théâtre de verdure financé à 80% par le LEADER)	Environnement	
30	AXE 3 : PROMOUVOIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE POUR UN TERRITOIRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE	Sous axe 3.1 : Faciliter l'accès aux services de proximité pour tous les habitants	Etude de Santé "Offre de soins de premier recours"	CABB	CABB	Mature	RURALITE	29 100,00 €	14 500,00 €				CP 09/05/2022, aide régionale de 14 500€ soit 50% du TTC	Santé - Silver économie	Ambition 1 : Engagement citoyen
31			Maison de Santé Pluridisciplinaire	Commune de Mansac	Mansac	Amorçage	RURALITE	1 039 300,00 €					Dans l'attente des résultats de l'étude stratégique santé sur la CABB	Santé - Silver économie	
32			Création d'un espace intergénérationnel	Commune Le Lonzac	Le Lonzac	Mature	RURALITE	1 462 000,00 €	62 900,00 €	X			Halle : 20% d'une dépense estimée à 314 500€ HT	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
33			Projet de création d'un complexe à vocation sociale intergénérationnelle et coopérative	Commune de Saint-Clément	Saint-Clément	Amorçage	RURALITE	1 445 000,00 €	250 000,00 €		X		150 000 € maximum AAP "Habitat innovant, habitat inclusif et internats ruraux" 100 000 € maximum "lieux innovants de services aux publics"	Revitalisation centres bourgs	

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/ AMORÇAGE/ CHANTIER- CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 202 3	BP 202 4	BP 202 5	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
34	AXE 3 : PROMOUVOIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE POUR UN TERRITOIRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE	Sous axe 3.2 : Faire de la culture, du sport et des loisirs un facteur de bien être sur le territoire	Antoine Paucard : « ça c'est du Saint- Salvador ! »	Commune de Saint-Salvador	Saint-Salvador	Mature	RURALITE	796 930,00 €	199 232,00 €	X			25% maximum	Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen	
35			LA BAZÈ - tiers lieux culturel en milieu rural	Lost in Traditions	Chamboulive	Mature	RURALITE	400000 (pour 2 356 390€ de dépenses globales)	100 000,00 €			X	X	25% maximum dans le cadre du dispositif "lieux innovants de services aux publics"; subvention plafonnée à 100 000€ (hors acquisition, aménagement extérieurs, grange et équipements) AMI Tiers lieux 2022-2024	Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
36			Maison du patrimoine « Puyaubert et Tintignac »	Commune de Naves	Naves	Mature	RURALITE	142 790,00 €	26 200,00 €	X				20% maximum sur les travaux	Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
37			Eglise St Martial - restauration et mise en valeur de l'édifice - Tranche Optionnelle 1	Commune de Corrèze	Corrèze	Mature	RURALITE	526 591,00 €	80 000,00 €	X				20% maximum par tranche de travaux de 400 000€	Culture - Patrimoine	
38			Théâtre scène nationale L'empreinte: travaux d'amélioration et de sécurisation au théâtre de Brive	Ville de Brive-la- Gaillarde	Brive-la-Gaillarde	Mature		490 000,00 €	98 000,00 €	X				20% maximum	Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
39			Théâtre scène nationale L'empreinte : réalisation de travaux au théâtre de Tulle	Ville de Tulle	Tulle	Mature		100 000,00 €	20 000,00 €					CP 07/11/2022 (20 000€ soit 20% de 100 000€)	Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
40			Théâtre scène nationale L'empreinte : remplacement du matériel d'éclairage scénique mobile traditionnel en matériel d'éclairage LED	L'Empreinte	Brive et Tulle	Amorçage					X			20% maximum	Culture - Patrimoine	
41			Maison Rohmer à Tulle - Etude	La Maison Rohmer	Tulle	Mature		34 416,00 €	6 883,00 €					CP du 03/10/2022 (20%)	Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
42			Construction de la 4ème tribune du stade de rugby du CABG	Club Athlétique Briviste Corrèze Limousin	Brive-la-Gaillarde	Mature		9 400 000,00 €	1 000 000,00 €					CP 07/11/2022 soit 10,64% de 9,4M€	Sport	Ambition 1 : Engagement citoyen
43			AXE 4 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE OUVERTE, OUTIL D'EQUILIBRE ET DE PROXIMITE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION	Ingénierie du contrat	Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP	CABB/ Tulle Agglo		Mature		120 000,00 €	30 000,00 €	X	X	X	25% maximum sur salaires chargés plafonnés à 40 000€ pour 1 ETP/an	
44	Chargé de mission thématique "Diversification et circuits courts"	Tulle Agglo/ CABB				Amorçage		100 000,00 €	40 000,00 €		X	X	40% maximum sur salaires chargés plafonnés à 50 000€ pour 1 ETP/an	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts		
45	Expérimentation ingénierie de projet à fort potentiel de développement pour les territoires dans le cadre de la démarche CADET	Tulle Agglo				Amorçage		120 000,00 €	30 000,00 €		X	X	50% maximum sur salaires chargés plafonnés à 50 000€/an pour 1 ETP (dégressivité de 10%/ an)	Industrie et filières		

# Annexe 3 : Grille communale de densité du territoire "Bassin de Brive Tulle agglomérations"



29/09/2022 11:59:53

- Grille communale de densité selon l'INSEE 2021
- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025

